



## **CALENDRIER DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2012**

## FORMATIONS SECTEUR PUBLIC

### I - Marchés publics - Réglementation & procédures

Réf.	Thème	Lieu	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
ACH02	Expression du besoin et élaboration d'un cahier des charges	MONTPELLIER			12 - 13			07 - 08
		PARIS			08 - 09			11 - 12
		RENNES			01 - 02			07 - 08
ACH05	Analyse économique des prix et des coûts	LYON				05 - 06		
		MONTPELLIER		02 - 03			24 - 25	
ACT001	Actualité réglementaire des marchés publics	PARIS			13 - 14			
		LYON			15		15	
		MONTPELLIER	26		12	05	25	21
		PARIS	26			06	03	05
CURS01	Cursus initiation aux marchés publics - Module 1	RENNES	19		17			18
		MONTPELLIER		01 - 03			09 - 11	
CURS02	Cursus initiation aux marchés publics - Module 2	PARIS		15 - 17			09 - 11	
		MONTPELLIER			19 - 21			06 - 08
DD001	La commande publique et les achats responsables	PARIS			26 - 28			11 - 13
		LYON		09				04
		MONTPELLIER			14		21	
RG001	Réglementation des marchés publics-initiation	PARIS			29			18
		LYON	19 - 20		19 - 20		21 - 22	
		MONTPELLIER		09 - 10		24 - 25	24 - 25	18 - 19
RG002	Réglementation des marchés publics-perfectionnement	PARIS		02 - 03	15 - 16		14 - 15	
		RENNES	30 - 31		05 - 06		21 - 22	
		LYON		06 - 07		05 - 06		07 - 08
		MONTPELLIER			12 - 13		24 - 25	12 - 13
RG003	Accords cadres : de la procédure de lancement jusqu'à la rédaction du marché	PARIS		06 - 07	12 - 13	02 - 03		13 - 14
		RENNES		06 - 07		10 - 11		18 - 19
		LYON			26 - 27		10 - 11	
RG004	Marché à procédure adaptée : élaboration, passation, exécution	MONTPELLIER	19 - 20	08 - 09	26 - 27	02 - 03		04 - 05
		PARIS			22 - 23			18 - 19
		RENNES		06 - 07			21 - 22	
RG005	Rédaction des pièces constitutives d'un marché	LYON			26 - 27			
		MONTPELLIER		02 - 03		02 - 03	14 - 15	
		PARIS		01 - 02	12 - 13		14 - 15	
RG006	Procédure de dialogue compétitif	RENNES			19 - 20			14 - 15
		PARIS				26 - 27		
		MONTPELLIER		09 - 10		12 - 13		
RG008	Exécution financière des marchés publics	PARIS			27 - 28		24 - 25	
		LYON			19 - 21			04 - 06
RG010	Litiges et précontentieux des marchés publics	MONTPELLIER		08 - 10			23 - 25	
		PARIS				02 - 04	29 - 31	
RG013	Marchés des entités de droit public ou privé soumis à l'ordonnance 2005-649	MONTPELLIER		09 - 10			14 - 15	
		PARIS			08 - 09			21 - 22
RG015	Variation des prix dans les marchés publics	MONTPELLIER			23			20
		PARIS			05		30	
RG018	Maîtriser la dématérialisation des marchés publics	LYON				12 - 13		
		MONTPELLIER		07 - 08	29 - 30		21 - 22	
		PARIS		09 - 10		04 - 05		18 - 19
RG027	Négociation dans le cadre du code des marchés publics	LYON	30		16		10	
		MONTPELLIER		10		02		26
		PARIS			15			28
RG029	Analyse des offres	MONTPELLIER		06 - 07			10 - 11	
		PARIS		02 - 03		05 - 06		21 - 22
		RENNES			01 - 02		14 - 15	
RG035	Acheteur performant	MONTPELLIER				05		25
		PARIS		02	20		14	07
		RENNES				04		13
RG035	Acheteur performant	LYON		09 - 10			29 - 30	
		MONTPELLIER			28 - 29			27 - 28
		PARIS				05 - 06		18 - 19

Réf.	Thème	Lieu	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
RG037	CCAG travaux	LYON	31			05		05
		MONTPELLIER	18	09		05		05
		PARIS		03	20		16	12
		RENNES		02			16	
RG037FCS	CCAG fournitures courantes et services	LYON			30			
		MONTPELLIER			14		14	
		PARIS				03		19
		RENNES			21		15	
RG037PI	CCAG prestations intellectuelles	LYON		10			15	
		MONTPELLIER		03	15			18
		PARIS			21		07	01
		RENNES		09		16		15
RG037TIC	CCAG technologies de l'information et communication	LYON		09			11	
		MONTPELLIER	26			05		18
		PARIS			13		25	
RG038	Avenant, marché complémentaire et décision de poursuivre	LYON		08				20
		MONTPELLIER	31					21
		PARIS				26		

## II - Marchés publics - Spécialisation

Réf.	Thème	Lieu	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
RG025	Maîtriser les techniques de la négociation d'achat	LYON			19 - 20			21 - 22
		MONTPELLIER			29 - 30			
		PARIS					14 - 15	
RG026	Contrôler efficacement et vérifier les achats : les tableaux de bord	LYON	31 - 01				21 - 22	
		MONTPELLIER			26 - 27			
		PARIS			29 - 30			
RS001	Maîtrise d'oeuvre, loi MOP	LYON		13 - 14				11 - 12
		MONTPELLIER	19 - 20		15 - 16			21 - 22
		PARIS			13 - 14		29 - 30	
RS004	Marchés d'assurances	MONTPELLIER			15 - 16			04 - 05
		PARIS			19 - 20			12 - 13
RS006	Marchés d'informatique	LYON						25 - 26
		MONTPELLIER		23 - 24				
		PARIS				16 - 17		
RS007	Marchés de prestations intellectuelles (hors maîtrise d'oeuvre)	MONTPELLIER			15 - 16		24 - 25	
		PARIS				23 - 24		12 - 13
RS011	Marchés de maintenance	MONTPELLIER			22 - 23			25 - 26
		PARIS				10 - 11		12 - 13
RS013	Ouverture des marchés du gaz & de l'électricité : conséquences pour les col. ter.	MONTPELLIER					14 - 15	
		PARIS		09 - 10		02 - 03		12 - 13
RS014	Marchés de formation professionnelle continue	LYON			22 - 23			
		MONTPELLIER		16 - 17			10 - 11	
		PARIS			29 - 30			
RS016	Gestion opérationnelle des marchés de travaux	LYON		27 - 29		25 - 27		
		MONTPELLIER			21 - 23			06 - 08
		PARIS				11 - 13		12 - 14
RS017	Marchés de prestations intellectuelles dans le cadre des opérations de travaux	MONTPELLIER				05 - 06		18 - 19
		PARIS		02 - 03			21 - 22	
RS024	Elaboration d'un cahier des charges informatiques	LYON		06 - 07		05 - 06		04 - 05
		MONTPELLIER			26 - 27		14 - 15	
		PARIS			26 - 27			14 - 15
RS026	Déroulement d'un chantier de travaux et la gestion des imprévus	LYON				23 - 24		11 - 12
		MONTPELLIER		06 - 07			24 - 25	25 - 26
		PARIS	23 - 24		15 - 16		14 - 15	

## III - Marchés publics - Secteur hospitalier

Réf.	Thème	Lieu	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
ACT-RH	Actualité réglementaire des marchés publics hospitaliers	LYON			15		21	
		MONTPELLIER		09	19	03		25
		PARIS			16		11	26

Réf.	Thème	Lieu	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
RH001	Développer une stratégie d'achat en milieu hospitalier	LYON		09 - 10		05 - 06		04 - 05
		MONTPELLIER			22 - 23			14 - 15
		PARIS			19 - 20		10 - 11	
RH002	Environnement réglementaire des achats hospitaliers	LYON			12 - 14		23 - 25	
		MONTPELLIER	30 - 01		19 - 21		29 - 31	
		PARIS		01 - 03	19 - 21	02 - 04		25 - 27
RH004	Marchés hospitaliers de fournitures courantes et de services	LYON			19 - 20		29 - 30	
		MONTPELLIER		06 - 07	29 - 30			19 - 20
		PARIS				02 - 03	14 - 15	18 - 19
RH005	Marchés hospitaliers de travaux	MONTPELLIER					21 - 22	
RH007	Améliorer l'achat hospitalier par la mutualisation	MONTPELLIER		08	28			13
		PARIS			26		09	28
RH009	Achat de produits de santé en établissement hospitalier	MONTPELLIER		07			11	
		PARIS			23			06

**FORMATIONS SECTEUR PRIVE**

**I - Marchés publics**

Réf.	Thème	Lieu	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
ACT01E	L'Entreprise et l'actualité des marchés publics	LYON			19			
		MONTPELLIER	27			06		21
		PARIS					15	
RE002	Savoir répondre à un appel d'offres pour être sélectionné par l'acheteur public	MONTPELLIER	24			27		
		PARIS			08			18
RE007	Rédaction du mémoire de réclamation en marchés publics de travaux	MONTPELLIER	24					29
		PARIS		02			16	
RG018ENT	Maîtriser la réponse dématérialisée aux marchés publics	MONTPELLIER		07				22
		PARIS			08		15	

Conditions générales de vente

**Conditions générales applicables du 01/01/2012 au 30/06/2012**

**Tarifs secteurs public et privé :**

Formation d'une journée :	790,00 € nets de taxe
Formation de 2 jours :	1 350,00 € nets de taxe
Formation de 3 jours :	1 600,00 € nets de taxe
Cursus initiation (2 x 3 jours) :	2 900,00 € nets de taxe

**Forfaits non cumulables hors cursus initiation :**

- Forfait individuel (une inscription à plusieurs stages sur un même bulletin d'inscription) : -15% sur le 2ème stage et suivants
- Forfait groupe (plusieurs inscriptions à un même stage) : -10% sur le 2ème inscrit, -15% sur le 3ème inscrit, -20% sur le 4ème inscrit et suivants (**ce forfait est prioritaire sur le forfait individuel**)

Les prix intègrent droits d'inscription, frais de dossiers, formation, support pédagogique, pauses gourmandes et déjeuner(s).

**Règlement** : par chèque bancaire à AP2A, par mandat administratif ou virement bancaire. Dans le cas d'une prise en charge par un OPCA, il appartient au client de faire sa demande de prise en charge avant la formation et de l'indiquer clairement sur le bulletin d'inscription. Si l'accord de prise en charge ne nous est pas parvenu le 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

**Annulation d'inscription :**

Elle doit nous être adressée **par écrit** avant la date de début de la formation selon les conditions suivantes:

- antérieure à 10 jours ouvrés, 10% du montant total de l'inscription sera facturé
- postérieure à 10 jours ouvrés, 100% du montant total de l'inscription sera facturé

Le remplacement du(es) stagiaire(s) permet d'éviter ces frais d'annulation. Le report éventuel accepté par le client, par email, fait office de nouveau bon de commande ferme.

**Annulation du fait d'AP2A** : AP2A se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation, d'en modifier le programme, le lieu ou le formateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

**Convocation** : Envoyée au plus tard 12 jours avant le début du stage. Les inscrits recevront une convocation et le plan indiquant le lieu de la formation.